

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 26/09/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h26

Codes postaux concernés : 7743

Origine de l'interruption

= Défaut de câble

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06H26

Justification de la durée de l'interruption

= Endommagement des installations souterraines par un tiers. La réalimentation via un groupe de secours sur un réseau HT étant interdite, nos équipes ont dû procéder à la réparation du câble pour remettre le réseau sous tension.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 26 septembre 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.